

La Mairie d'Orléans se mobilise en créant une plate-forme e-commerce en partenariat avec les Vitrines d'Orléans

La Mairie d'Orléans a la volonté politique forte d'être aux côtés de ses commerçants qui, tout au long de l'année dynamisent la ville et créent de l'emploi. Afin de donner aux commerces de proximité les mêmes armes que les grands acteurs du commerce en ligne et leur permettre de surmonter au mieux cette crise sanitaire qui les fragilise, une plate-forme e-commerce ouvrira dès l'automne 2021, en partenariat avec l'association les Vitrines d'Orléans.

Aujourd'hui, les consommateurs se tournent de plus en plus vers de l'achat en ligne et la crise sanitaire a accéléré et renforcé ce phénomène, d'où la fragilité des commerces de proximité, face à une concurrence digitale liée à de nouveaux usages. La création d'un site marchand permettra de donner la possibilité aux commerces de proximité de l'ensemble du territoire Orléanais de garder un lien avec leur clientèle et d'en conquérir de nouvelles.

Ce site marchand sera ouvert à l'ensemble des commerçants et artisans de la commune d'Orléans qui souhaitent être présents. Les commerçants qui disposent déjà d'un site e-commerce sont également invités à prendre part à la création de ce site qui permettra de centraliser l'ensemble de l'offre commerciale Orléanaise et de faciliter les achats des Orléanais. Cette plateforme proposera à la fois, à travers son animation, un accompagnement des commerçants par la Mairie d'Orléans et l'association des Vitrines d'Orléans dans la création de leur catalogue, la gestion des commandes, des stocks, des livraisons et paiements, et pour les clients, un suivi de leurs commandes.

La Mairie d'Orléans est entièrement mobilisée pour que l'ensemble des commerces de son territoire y trouvent un espace leur permettant d'augmenter leur visibilité et leur attractivité, de vendre leurs produits et leurs services tout en leur offrant un véritable accompagnement dans la gestion de leur boutique en ligne.

Depuis le début de la crise sanitaire, les commerces de proximité ont été les premiers à être touchés de plein fouet par les mesures réglementaires. La Mairie d'Orléans a répondu présente en débloquant un fonds de soutien d'1 million d'euros. A ce jour, plus de 912 000 euros ont été versés à 456 commerçants. Au-delà de cette aide financière directe, la Mairie d'Orléans reste attentive à toutes les solutions d'aides possibles, financières, mises à disposition de moyens, relevant de sa compétence.

Dès l'automne 2021, la plateforme sera ouverte à l'ensemble des commerçants du territoire Orléanais vendant tous types de produits et de services et qui souhaitent avoir une boutique en ligne. Le site marchand est ouvert aux commerçants qui disposent ou non déjà d'un site e-commerce. Différentes solutions d'expéditions seront proposées aux commerçants qui souhaitent réaliser leurs ventes autres qu'en click and collect. La Mairie d'Orléans accompagnera l'ensemble des commerçants dans les différentes démarches de la création de leur boutique en ligne, en partenariat avec les Vitrines d'Orléans, sans condition d'adhésion à l'association.

Pour toutes questions les commerçants sont invités à contacter la Mairie d'Orléans par e-mail sur commerce-orleans-metropole@orleans-metropole.fr ou par téléphone au 02.38.79.29.99.